

SCHIZOPHRÉNIE

Aide-mémoire N°397
Septembre 2015

Principaux faits

- La schizophrénie est un trouble mental qui affecte plus de 21 millions de personnes dans le monde.
 - Elle se caractérise par des distorsions de la pensée, des perceptions, des émotions, du langage, du sentiment de soi et du comportement. Le ressenti comporte souvent le fait d'entendre des voix et d'avoir des hallucinations.
 - Partout dans le monde, la schizophrénie s'associe à un lourd handicap et peut affecter les résultats aux niveaux éducatif et professionnel.
 - Le risque de mourir prématurément est 2 à 2,5 fois plus élevé pour les sujets atteints de schizophrénie que dans l'ensemble de la population. Les décès sont souvent dus à des maladies physiques, cardiovasculaires, métaboliques ou infectieuses, par exemple.
 - La stigmatisation, les discriminations et les violations des droits fondamentaux des personnes atteintes sont courantes.
 - On peut traiter la schizophrénie. Des médicaments et un appui psychosocial sont efficaces.
 - L'accompagnement dans la vie quotidienne, l'assistance pour le logement et les emplois protégés sont des stratégies efficaces de prise en charge des schizophrènes.
-

Symptômes

La schizophrénie se caractérise par des distorsions de la pensée, des perceptions, des émotions, du langage, du sentiment de soi et du comportement. Le ressenti comporte souvent le fait d'entendre des voix et d'avoir des hallucinations.

- Hallucination: perception auditive, visuelle ou autre perception sensorielle sans objet.
- Délire: conviction ou suspicion inébranlable malgré l'existence de preuves contraires.
- Troubles des conduites: apparence insolite, négligence de soi, propos incohérents, déambulations sans but, marmonnements, rire sans interlocuteur.

Ampleur et impact

La schizophrénie touche plus de 21 millions de personnes dans le monde mais n'est pas aussi courante que d'autres troubles mentaux. Elle est plus fréquente chez l'homme (12 millions) que chez la femme (9 millions). Elle débute souvent plus tôt chez l'homme.

Cette maladie s'associe à un lourd handicap et peut avoir des répercussions sur les résultats aux niveaux éducatif et professionnel.

Le risque de mourir prématurément est 2 à 2,5 fois plus élevé pour les sujets atteints de schizophrénie que dans l'ensemble de la population. Les décès sont souvent dus à des maladies physiques, comme des affections cardiovasculaires, métaboliques ou infectieuses.

La stigmatisation, les discriminations et les violations des droits fondamentaux des schizophrènes sont courantes.

Causes de la schizophrénie

La recherche n'a pas mis en évidence de facteur unique. On pense qu'une interaction entre des gènes et un certain nombre de facteurs environnementaux peut être à l'origine du trouble.

Des facteurs psychosociaux contribuent aussi à la schizophrénie.

Services de santé mentale

Plus de 50% des schizophrènes ne bénéficient pas des soins appropriés. On trouve dans les pays à revenu faible ou intermédiaire 90% des cas de schizophrénie non traités. Le manque d'accès aux services de santé mentale est un problème important. Par ailleurs, les sujets atteints ont une probabilité moins grande d'aller se faire soigner que l'ensemble de la population.

Prise en charge

On peut traiter la schizophrénie. Des médicaments et un appui psychosocial sont efficaces. Pourtant, la majorité des sujets atteints de schizophrénie chronique n'ont pas accès à un traitement.

Il apparaît clairement que certains hôpitaux psychiatriques ne sont pas efficaces pour traiter les sujets atteints de troubles mentaux et qu'ils violent les droits fondamentaux des malades. Il faut étendre et accélérer les efforts pour transférer les soins de santé mentale des établissements spécialisés à la communauté. L'engagement de la famille et de la communauté en général pour apporter cet appui est très important.

Des programmes dans plusieurs pays à revenu faible ou intermédiaire (Éthiopie, Guinée-Bissau, Inde, Iran, Pakistan, Tanzanie, par exemple) ont démontré qu'on pouvait dispenser des soins aux sujets atteints de troubles mentaux sévères au sein du système des soins de santé primaires en:

- formant le personnel des soins de santé primaire ;
- donnant l'accès aux médicaments essentiels;
- aidant les familles à dispenser les soins à domicile;
- éduquant le public pour diminuer la stigmatisation et les discriminations;

- en améliorant leur autonomie grâce à des interventions psychosociales concernant la vie quotidienne et la vie en société;
- en favorisant leur indépendance si possible ou en les accompagnant dans leur vie quotidienne, en leur proposant une aide pour le logement ainsi qu'un emploi protégé. Ceci favorisera l'amélioration de leur état. Les schizophrènes ont souvent des difficultés à obtenir ou à conserver un emploi normal ou un logement.

Violations des droits de l'homme

Les schizophrènes sont exposés à des violations des droits de l'homme, dans les établissements psychiatriques comme dans les communautés. Il y a une forte stigmatisation contribuant à des discriminations qui, à leur tour, limitent l'accès aux soins de manière général, à l'éducation, au logement et à l'emploi.

Action de l'OMS

Le Programme d'action de l'OMS *Comblant les lacunes en santé mentale (mhGAP)*, lancé en 2008, se sert d'orientations, d'outils et de matériels de formation fondés sur des données factuelles pour développer les services dans les pays, en particulier en situation de ressources limitées.

Il se concentre sur un ensemble prioritaire d'affections, orientant le renforcement des capacités vers les prestataires de soins non spécialisés dans le cadre d'une approche intégrée en faveur de la santé mentale à tous les niveaux des soins. Il est mis en place dans plus de 80 États Membres de l'OMS.

Le projet QualityRights de l'OMS implique d'améliorer la qualité des soins et le respect des droits de l'homme dans les établissements s'occupant de la santé mentale et de l'aide sociale, et de donner des moyens d'agir aux organisations pour défendre la santé des personnes atteintes de troubles mentaux.

Le Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020, adopté par l'OMS lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2013, décrit les étapes requises pour dispenser les services adaptés aux personnes atteintes de troubles mentaux, dont la schizophrénie. Une des principales recommandations de ce plan est de transférer les services des institutions vers la communauté.